

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 51/52

24^e année • mercredi 22 décembre 2021

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

RETRAITES: LE COMBAT DE LA DÉCENNIE!



THIERRY PORCHET

Le Parlement vient d'adopter le projet AVS 21 et la hausse de l'âge de la retraite des femmes. L'Union syndicale suisse va lancer le référendum. Elle prépare aussi une initiative pour qu'une partie des bénéfices de la Banque nationale revienne à l'AVS. Pierre-Yves Maillard, président de la faïtière syndicale, rappelle les enjeux de la réforme. **PAGE 3**

POINT DE MIRE

Egalité à reculons...

Sylviane Herranz

L'année 2022 nous réservera-t-elle une confrontation sociale d'envergure? C'est ce qui pourrait arriver compte tenu de l'arrogance du Parlement à l'égard non seulement des femmes, mais aussi de toutes les personnes ayant travaillé des décennies en espérant une vie digne pour leurs vieux jours. Vendredi, l'Assemblée fédérale a approuvé la réforme AVS 21. Cette dernière comprend non seulement un relèvement de l'âge de la retraite des femmes d'une année, mais également des mesures favorisant l'allongement de la vie active de beaucoup. Comme le soulignent les partis de droite: la flexibilisation du départ à la retraite jusqu'à 70 ans permettra «de combler les éventuelles lacunes de cotisation». Autant dire que les personnes à petit revenu seront incitées à travailler bien au-delà de l'âge de référence fixé à 65 ans pour tous.

La hausse de 64 à 65 ans pour les femmes, justifiée par certains, et même certaines, comme un gage d'égalité, n'est qu'un profond mépris pour toutes celles qui sont encore payées en moyenne 20% de moins que les hommes. Un écart qui n'a pas tendance à se réduire, bien au contraire. Un mépris aussi des femmes effectuant la majeure partie du travail non rémunéré de prise en charge des enfants ou des proches. Combien doivent-elles se résoudre à travailler à temps partiel, faute de place en crèche ou en garderie? Des situations qui génèrent une explosion des inégalités à la retraite: près d'un tiers des femmes n'ont pas de rente du 2^e pilier. Et quand elles en ont une, elles perçoivent en moyenne 50% de celle d'un homme, ou même, pour beaucoup, seulement quelques centaines de francs. Quant aux rentes AVS, elles ne permettent pas de vivre décemment sans apport du 2^e pilier. La moitié des salariées ayant pris leur retraite en 2019 touchent moins de 1770 francs d'AVS par mois. Et on nous parle d'égalité... Faire travailler les femmes un an de plus est une hérésie aussi face à toutes les personnes confrontées au chômage à cinquante ans et plus, sans grande perspective de retrouver un emploi. Or c'est sur elles et sur toutes les autres travailleuses que les partis bourgeois comptent pour passer le cap de l'arrivée à la retraite des mamies et des papy-boomers, nés durant les «Trente Glorieuses». Chaque année, le Conseil fédéral et le Parlement veulent économiser

800 millions sur leur dos. Or une hausse de 0,9% des cotisations couvrirait ce montant. Mais les partis bourgeois refusent de renforcer notre assurance sociale solidaire. Ils se réjouissent déjà des prochaines révisions de la prévoyance vieillesse qui leur permettront d'offrir des parts de marché aux banques et aux assureurs. Ils exhortent les syndicats et la gauche à ne pas lancer le référendum contre AVS 21. Le Centre, ex-PDC, se faisant le porte-parole de l'UDC et du PLR, ose même écrire que c'est «pour le bien des travailleurs et des travailleuses»... Mais les salariés n'ont pas dit leur dernier mot. De l'argent, il y en a. Il suffirait de le prendre là où il se trouve, bien à l'abri dans les coffres-forts helvétiques. Le référendum sera lancé ces prochains jours par l'Union syndicale suisse. La mobilisation est plus que jamais nécessaire pour faire obstacle à la mainmise des partis bourgeois et des assureurs sur l'AVS et nos retraites. Surtout en ces temps incertains de pandémie et de précarisation galopante. Ne nous laissons pas diviser, battons-nous ensemble contre ce projet pour qu'il ne serve pas de marchepied à un allongement de la vie professionnelle de tous. L'année 2022 sera une année de luttes, essentielles, afin que l'égalité ne se fasse pas à reculons et que la solidarité l'emporte sur l'égoïsme de quelques-uns. ■

PROFIL



Dina Müller, tisseuse de liens.

PAGE 2

TÉLÉTRAVAIL

Quels sont vos droits?

PAGE 4

VALAIS

Hausse des salaires pour les maçons.

PAGE 5

BOMBARDIER

Consultation suspendue.

PAGE 9

Aline Andrey

Femme de terrain et d'expériences, créatrice de liens, Dina Müller est une héroïne du quotidien qui parle avec générosité de sa vie, et surtout de celle des autres. Bénévole au grand cœur, elle est celle qu'on surnomme Mère Teresa dans son quartier lausannois. Sa boîte aux lettres se remplit régulièrement de dossiers à traiter, son téléphone ne cesse de sonner. Elle vient en aide à des immigrés pour une recherche d'emploi ou d'appartement, ou encore pour une explication sur le système suisse afin d'éviter aléas et spirale de l'endettement. Financièrement, en tant qu'indépendante, elle travaille comme couturière, aide à domicile pour des personnes âgées et dans le secteur du nettoyage. Et pourtant, au Portugal, cette femme-orchestre n'avait jamais fait le ménage...

LE PORTUGAL

Irundina, dont le diminutif s'imposera très vite, est née en Angola en 1968. Elle a 5 ans quand sa famille, dont cinq frères et sœurs, retourne dans leur village natal du Portugal. «J'ai eu de la chance de grandir entourée de personnes magnifiques. On n'est rien sans les autres», raconte-t-elle, très élogieuse notamment à l'égard de son grand-père, son mentor. «Il m'a appris une chose essentielle qui m'accompagne tous les jours: "Si tu vois quelqu'un par terre, tu lui donnes la main pour qu'il se lève. Sinon tu risques de tomber sur lui."» Et de le citer plus précisément en portugais: «*Quando, no teu caminho, encontras alguém no chão, dá-lhe a mão para o ajudares a levantar-se, porque na tua cegueira de seguir em frente, podes tropeçar nele.*» Cette phrase et un livre, lu à 7 ans déjà, *Le train de la mort* de Christian Bernadac sur les déportations pendant la Seconde Guerre mondiale, constituent le fil rouge de sa vie: être aux côtés des gens dans le besoin. «Depuis, je rêve d'un monde d'entraide», explique-t-elle.

Enfant, elle apprend la couture avec sa mère. «Elle faisait des robes sur mesure, comme des gants.» Mais la fibre sociale de Dina lui fait choisir le métier d'infirmière, puis d'ambulancière. Elle se marie et met au monde un garçon en 1990. A Viseu, dans sa luxueuse maison, Dina Pestana élève son fils et six autres enfants en tant que famille d'accueil, des chiens et des chats, emploie femmes de ménage et jardiniers, tout en gérant un atelier d'artisanat (bijoux, poupées en tissu...). Très sensible à l'environnement, elle est interpellée par la vitesse à laquelle les consommateurs jettent les choses, notamment les smartphones, tout comme par l'extrême pollution générée par l'industrie de la mode. Cette conscience aiguë l'amène à fonder avec des amis un *Repair Café* pour réparer plutôt que jeter, tout en créant du lien.

Dans l'ombre, son époux aussi riche que maladivement jaloux lui fait subir une violence extrême. Un enfer qu'elle a aujourd'hui surmonté. «Je ne ressens même plus de haine contre lui», déclare-t-elle, avec calme. Mais son em-

pathie envers les femmes agressées, surtout dans leur périple migratoire, en est décuplée.

LA SUISSE

Elle divorce, part à Porto, refait sa vie, et rencontre son futur mari. «Il descendait les fleuves à pied, de la source à son embouchure», se souvient Dina Müller. Le pays est riche, mais pas les gens.» Celle qui avait l'habitude de se vêtir et de se maquiller «comme une star» commence alors sa mue. Elle se rend à l'orientation professionnelle qui l'envoie chez Unia

pour se renseigner sur une formation «propreté». «Je ne savais même pas ce que ce mot signifiait. Et je ne faisais jamais le ménage au Portugal. Au syndicat, vu mon parcours, on m'a conseillé de faire autre chose.» Cinq ans après, la quinquagénaire maîtrise le français avec maestria, mais se résout toutefois, entre autres travaux, à faire des ménages. «La fois où j'ai dû laver un container à poubelles, j'ai vomi pendant deux heures. Les concierges ont depuis toute mon admiration», raconte celle qui se maquille moins, ne marche plus avec de hauts talons, mais continue à porter chapeau et vêtements très colorés de sa confection. Dina Müller propose des ateliers d'art, de couture, de coiffure et d'informa-

tique dans différentes organisations et milieux associatifs, avec toujours cet amer constat: «J'ai rencontré des personnes immigrées qui ont des talents que la Suisse ne veut même pas voir. Tout est centré sur les diplômes, alors que leurs expériences et leur savoir-faire sont incroyables. Au final, tout le monde est perdant.» Elle-même fourmille de projets, et souhaiterait travailler comme animatrice socioculturelle. «Je crois avoir toutes les compétences, mais il faut un diplôme qui nécessite du temps et de l'argent que je n'ai pas.»

Une large part de ses journées est consacrée à ses activités bénévoles. Sa palette de rencontres est aussi large que son cœur. «Des gens très riches ont parfois

juste besoin d'être écoutés. Et je sais qu'ils vont m'aider pour soutenir d'autres personnes bien moins loties. J'accompagne des Italiens, des Espagnols, des Portugais dans certaines démarches. Aux requérants d'asile, je ne leur demande jamais d'où ils viennent, mais ce qu'ils veulent faire de leur vie. Quel est leur but?»

De son côté, elle rêve d'un lieu réservé aux échanges de savoir et de troc. Pour l'heure, elle a créé, de nouveau avec des amis, un *Repair Café* participatif*. «L'idée n'est pas de concurrencer des réparateurs ou des couturiers, mais de permettre à chacun, même ceux qui croient avoir deux mains gauches, de prolonger la vie de leur objet», explique celle pour qui la connaissance, le savoir-faire, les expériences de vie doivent être partagés comme les semences d'une plante doivent quitter la main du jardinier pour avoir la chance de grandir. ■

Repair Café participatif, le premier jeudi du mois au Centre socioculturel Pôle Sud (Av. J.-J. Mercier 3), voir sur: polesud.ch/activite/repair-cafe-lausanne-2



OLIVIER VOGELSANG

Le credo de Dina Müller: «Si on veut le bonheur, on donne le bonheur.»

TISSEUSE DE LIENS

Au Portugal ou en Suisse, Dina Müller fourmille de projets. Elle a cocréé des Repair Café là-bas et ici


DE BIAIS

Christophe Gallaz

Le morphing est un mot d'origine anglo-saxonne qui désigne un «procédé d'animation numérique transformant une image en une autre de manière continue». En français, on conseille «morphose». On pourrait d'ailleurs aussi parler de morphing ou de morphose à propos de la réalité qui nous entoure. A propos des phénomènes qui transforment une réalité pour en produire une autre. Mais dont les spectateurs se rendraient peu compte, parce que le phénomène serait évidemment plus lent. Se déroulerait pendant des années. Ou même des demi-siècles. Ou même des siècles. Au point que seuls les vieux, et davantage encore les extrêmement vieux, s'en rendraient compte. Posons par conséquent qu'au début de cette morphose-là, celle affectant non pas l'animation numérique mais la réalité dans laquelle notre espèce se débat, vous aviez des villages. Et que dans ces villages, vous aviez des gens qui se croisaient et se saluaient

parce qu'ils se connaissaient et qu'ils avaient peut-être davantage de temps que nous, aujourd'hui, par exemple, pour prendre des nouvelles les uns des autres. Bien sûr, il y en avait de plus opulents que d'autres, de plus méprisants que d'autres et de plus puissants que d'autres. Et bien sûr aussi, il s'en trouvait de plus méchants et de plus brutaux, et même de francs salopards, et même de criminels, qui côtoyaient les plus aimables et les plus faibles, ceux qui ne possédaient pas d'argent et même aucun logis. C'est ainsi qu'allait la vie de nos ancêtres. En tout cas comme on la suppose. Posons ensuite que la morphose s'est poursuivie. Que les villages sont devenus des bourgs d'abord petits, puis plus gros, qui sont à leur tour devenus des villes, puis de grandes villes, puis des agglomérations comportant un centre entouré de ses banlieues, puis des mégapoles qu'on aurait dites calquées sur le même modèle. Comportant toutes le même type d'avenues, le

même genre d'habitants semblablement pressés, la même sorte de supermarchés, et la même espèce d'immeubles qu'on dirait construits par les mêmes architectes. Avec, collées sur leurs façades, les mêmes réclames publicitaires de Genève à Djakarta comme de New York à Mexico – Coca-Cola, Samsung, Shell ou Nestlé. C'est alors qu'une chose extrêmement discrète aurait pris place à l'intérieur de la morphose. S'y serait installée presque invisiblement. Puis s'y serait répétée d'année en année, plus précisément dans le deuxième tiers de décembre: dans ces mégapoles devenues toutes identiques autour de notre planète, les populations se seraient scindées de façon plus franche encore qu'elles l'avaient été des siècles plus tôt, je veux dire dans les villages comme je les ai décrits tout à l'heure, entre les riches et les pauvres, ou les faibles et ceux qui détenaient tous les pouvoirs. D'un côté vous auriez vu la foule des gens au service des autres, et de l'autre

ces autres qui auraient eu ces gens à leur service. Les premiers se seraient levés à l'aube pendant que les seconds auraient sommeillé tant qu'il leur aurait plu, ou du moins tant que leur employeur le leur aurait permis, c'est-à-dire beaucoup plus tard. Puis les premiers auraient pris le train ou le métro, dormant presque encore et s'entassant compressés dans les wagons. Tandis que les autres auraient pris leur voiture, par exemple ces SUV, vous savez, ces SUV prétentieux que je hais. Tandis que les premiers auraient couru prendre leur poste dans les épiceries, les magasins, les échoppes et les centres commerciaux. Tandis que les seconds auraient pris leurs véhicules dans les parkings souterrains, avec ces SUV que je hais. Tandis que les premiers auraient commencé à répondre aux seconds quant au prix comme à la qualité des panettonnes venues d'Italie, des mixers venus de Suisse alémanique, du caviar venu de la Mer noire, des ou-

vrages littéraires venus de France, des guirlandes venues de Chine, des chaussures venues d'Italie, des smartphones venus des Etats-Unis, du saumon fumé venu d'Irlande, du vacherin venu de la Vallée de Joux, de la pauvre dinde venue des pires abattoirs et du pauvre foie gras venu du pire Périgord, et j'en passe, tandis que ces seconds auraient entrepris de donner des ordres à ces premiers, à les remercier sans même les avoir regardés, à les insulter s'ils étaient trop lents, à les mépriser comme s'ils les encroûtaient d'indifférence, tandis que les premiers se seraient épuisés à leur tâche sous cette mitraille verbale à trois ou quatre cents mètres à peine du parking abritant les SUV que je déteste. Et cætera, et cætera, et cætera. Autrement dit Noël était proche, 2021 basculerait bientôt dans 2022 et mon joli conte est fini. ■

«C'EST LE COMBAT DE LA DÉCENNIE!»

Le Parlement a entériné vendredi la réforme AVS 21 et la hausse de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. Le référendum est porté par l'Union syndicale suisse. Le point avec son président Pierre-Yves Maillard



Le 18 septembre à Berne, plus de 15 000 personnes manifestaient pour exiger du Parlement qu'il renonce à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans.

THIERRY PORCHET

Propos recueillis par Sylviane Herranz

La réforme «Stabilisation de l'AVS», ou AVS 21, a été adoptée la semaine dernière par le Parlement après avoir nécessité l'intervention de la commission de conciliation. Les deux Chambres étaient en désaccord sur les compensations à donner aux femmes touchées par le relèvement de l'âge de la retraite de 64 à 65 ans, sur le taux de TVA et sur le financement additionnel de l'AVS avec les bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) tirés des intérêts négatifs. Au final, les compensations ne concerneront que les femmes partant à la retraite durant les neuf années suivant l'entrée en vigueur de la réforme. Elles toucheront un supplément de rente selon leur revenu et un système progressif et dégressif, qui ne compensera qu'environ un tiers des économies réalisées avec l'augmentation de leur âge de départ à la retraite. La hausse de la TVA a été portée à 0,4%. Le référendum, annoncé depuis un certain temps déjà, sera lancé dès la publication du texte dans la Feuille officielle, probablement fin décembre. Les 50 000 signatures nécessaires devront être récoltées en trois mois. L'Union syndicale suisse (USS) et ses fédérations sont en ordre de marche pour faire aboutir cette récolte. Le référendum est d'ores et déjà soutenu par de nombreuses organisations, parmi lesquelles le Parti socialiste suisse et les collectifs féministes. Quant à la votation, elle pourrait avoir lieu en septembre 2022. Le point sur cette nouvelle bataille pour les retraites avec Pierre-Yves Maillard, président de l'Union syndicale suisse et conseiller national socialiste.

QUESTIONS REPONSES

Le Parlement a mis sous toit la réforme AVS 21 qui augmente l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. L'USS va lancer le référendum. Pour quelle raison?

Il y en a deux. La première est que cette réforme nous engage dans un processus de régression des droits à la retraite qui va être très violent. Pour la droite parlementaire et les assurances qui sont derrière, ce n'est qu'un avant-goût de ce qu'ils estiment devoir faire: repousser l'âge de la retraite jusqu'à 66 ans pour tous et aller encore plus loin en fonction de l'espérance de vie. Nous sommes face à un vrai choix: veut-on financer l'arrivée des baby-boomers à la retraite par de nouvelles recettes ou par un report sans limite de l'âge de la retraite? Si c'est la seconde option, on va au-devant d'un système inhumain. Une motion adoptée cette année charge déjà le Conseil fédéral de proposer une nouvelle réforme de l'AVS d'ici à cinq ans. Il y a également l'initiative dite «des jeunes PLR», mais qui est le programme bourgeois dans ce domaine. La deuxième raison a trait à la manière de comprendre l'égalité. Les femmes de droite, dont certaines étaient pourtant aussi dans la rue le 14 juin 2019, estiment que ce n'est plus un problème. Elles ont validé la réforme. Nous, les syndicats, nous connaissons le monde du travail, on voit que les inégalités sont encore réelles, au niveau salarial, avec une part inexplicable. Et lors de la retraite

où l'inégalité est criante. Les femmes touchent en moyenne 30% de rentes en moins, AVS et 2^e pilier compris. Certaines n'ont même pas de 2^e pilier. On ne peut pas accepter que l'assainissement de l'AVS se fasse uniquement sur leur dos. Ce sont elles qui trinquent avec cette réforme qui leur enlève une partie des prestations. Et les couples bien sûr. Ce sont 800 millions de prestations qui leur seront supprimées.

Qu'en est-il des compensations pour les femmes partant à la retraite dans les neuf années suivant l'entrée en vigueur d'AVS 21?

Ces compensations sont tellement conditionnées sur la question du revenu et dans un système progressif et dégressif qu'il sera difficile de savoir qui est concerné. Et surtout, toutes les femmes qui ont moins de 55 ans aujourd'hui n'auront absolument rien. Lors de la dernière révision ayant augmenté l'âge de la retraite des femmes, le passant de 62 à 64 ans, les prestations ont été restructurées, mais les 80% du montant ont été réinjectés dans le bonus éducatif et le *splitting*, cela de manière pérenne. Avec AVS 21, les compensations représentent environ 30% des économies réalisées avec le départ des femmes à 65 ans, et elles ne dureront que neuf ans.

L'USS axe la campagne référendaire sur la baisse des rentes de 1200 francs pour les femmes induite par la réforme. Or, il est bien question de les faire travailler un an de plus...

Nous n'allons pas faire campagne uniquement sur cet aspect. Mais cette révision est présentée par la droite comme une mesure d'égalité. Or, cet argument peut faire mouche sur une partie de l'électorat. Si l'on convertit cette affaire en francs, on constate que toutes les femmes subiront une perte. A âge égal, elles partiront avec moins de rente.

L'introduction d'un âge de référence pour le départ à la retraite et d'un report possible jusqu'à 70 ans n'est-elle pas une incitation à travailler plus pour les petits revenus?

C'est la perversité de cette idée de flexibilisation contenue dans AVS 21. En réalité, les femmes ayant des petits revenus et qui n'ont pas de LPP vont tout faire pour améliorer leur rente. C'est une incitation à travailler le plus longtemps possible pour ceux et celles qui gagnent peu. C'est même plus qu'incitatif, ce sera une obligation pour les personnes ne pouvant pas vivre avec leur AVS. Bien sûr, il y

a des gens qui aiment leur métier et souhaitent travailler plus longtemps, les professeurs d'université par exemple, ce n'est pas le cas de tant d'autres qui sont épuisés à la soixantaine. D'ailleurs, les salariés qui ont les moyens et qui ont donc vraiment le choix, ceux travaillant dans les assurances ou les banques par exemple, prennent une retraite anticipée.

Qu'en est-il de la proposition de financement supplémentaire de l'AVS avec le bénéfice des intérêts négatifs de la Banque nationale suisse, soutenue par le Conseil national?

Les élus du PLR et du Centre ont bloqué la proposition. Ce qui les intéresse, ce n'est pas la santé financière de l'AVS mais la baisse des prestations. D'ici à 2030, la solution de puiser dans le produit des intérêts négatifs, qui représentent entre 1 et 2 milliards par année, aurait permis un supplément financier deux fois plus élevé que les 800 millions gagnés avec la hausse de l'âge de la retraite des femmes. Je rappelle que la BNS a réalisé des réserves de 100 milliards et que sa fortune est de 1000 milliards. Cette année, le bénéfice annoncé est de 40 milliards, soit 50 ans des effets d'AVS 21!

Les taux négatifs ont fait un énorme dommage aux caisses de pension, c'est un massacre pour les rentes. Or, la mesure que nous avons proposée pour financer l'AVS aurait été indolore pour la BNS. C'est là que l'on voit l'agenda du PLR, du parti du Centre et des assureurs: ils profitent du défi démographique actuel pour pousser la prévoyance privée, en réduisant la part de marché de notre assurance sociale qu'est l'AVS. Le 3^e pilier est très lucratif pour les assureurs, et très cher pour les salariés. Tout le monde ne peut pas s'offrir une telle couverture. Seuls 10% à 15% de la population peuvent se doter d'un 3^e pilier complet.

Le défi démographique est quand même présent...

Nous allons mener une grande campagne pour sortir de cette démographie à courte vue. La droite nous dit qu'il n'y a plus de marge pour augmenter les cotisations AVS, que ça va affaiblir l'économie. Mais quand le régime de la LPP a été créé, l'économie ne s'est pas écroulée, au contraire. Ce n'est pas un ou deux points de cotisation de plus en vingt ans pour l'AVS qui vont peser sur la bonne marche des affaires.

Dans les années 1970, après 25 ans d'existence de l'AVS, il y avait aussi des prévisions démographiques. Si

la droite avait géré ces données avec la même mentalité que maintenant, et instauré un mécanisme de relèvement de l'âge de la retraite lié à l'espérance de vie comme elle compte le faire, nous partirions aujourd'hui à la retraite à 71 ans, avec une rente deux fois inférieure! Non seulement la droite ne l'a pas fait à l'époque, mais elle avait décidé d'augmenter les rentes de 80% à la fin des années 1960, puis de 20% au début des années 1970, et les finances de l'AVS sont restées saines.

Quel va-t-être le dispositif de campagne de l'USS pour la récolte des signatures sur le référendum?

Nous avons déjà écrit aux plus de 314 000 personnes qui avaient protesté en quelques jours ce printemps contre la réforme AVS 21. Une fois la loi promulguée, nous pourrions commencer à recueillir les signatures. Par ailleurs, nous allons lancer une initiative pour un financement additionnel de l'AVS par la BNS. L'assemblée des délégués de l'USS, qui en a adopté le principe, approuvera le texte lors de sa séance de février. Notre proposition au Parlement n'ayant pas abouti, nous en appelons au peuple. Il n'est pas normal que le PLR et le Centre, qui représentent à peine 30% des électeurs, aient un droit de veto et aient bloqué ce projet. Il est évident pour nous que la BNS fait partie de la solution. Si notre Banque nationale a une telle fortune, c'est grâce au produit du travail de toute la Suisse et de la politique monétaire visant à affaiblir le franc. Les 1000 milliards accumulés ne sont qu'une partie de la richesse qui n'a pas été restituée aux travailleuses et aux travailleurs dans les salaires. Ce n'est pas nous qui voulons forcer la BNS à distribuer ses bénéfices, elle a le devoir de le faire. Mais aujourd'hui, elle contourne la Constitution en ayant créé cette réserve pour distribution future. Les 120 milliards qu'elle aura accumulés fin 2021 auraient dû revenir aux cantons et à la Confédération, mais ils ne les réclament pas. Notre initiative ira un peu plus loin que ce que proposait le Conseil national. Elle demande qu'une partie des bénéfices non utilisés pour les cantons et la Confédération revienne à l'AVS.

Quelles sont les chances de succès du référendum en votation?

Difficile à dire. Ce sera le combat de la décennie! Nous aurons des forces importantes contre nous pour faire passer cette réforme antisociale et contre les femmes. Mais, si nous nous mobilisons, nous sommes forts aussi! ■



Pour Pierre-Yves Maillard, qui vient d'annoncer le prochain lancement d'une initiative sur la question, «la Banque nationale suisse fait partie de la solution» pour assurer le financement de l'AVS.

NEL LABRADOR

QUELS SONT MES DROITS FACE AU TÉLÉTRAVAIL?

Le travail à distance est de nouveau obligatoire. Quelles sont les règles qui s'appliquent?

Jérôme Béguin

Dans sa séance de vendredi dernier, le Conseil fédéral a décidé de réintroduire dès le 20 décembre l'obligation du télétravail. La mesure est en vigueur jusqu'au 24 janvier, mais pourra être prolongée si la situation sanitaire l'impose. Quels sont nos droits de télétravailleurs et de télétravailleuses? Et les devoirs de l'employeur? Une petite piqure de rappel s'impose.

QUESTIONS RÉPONSES

Le télétravail est-il obligatoire ou seulement recommandé?

Le travail à distance doit être mis en œuvre «partout où c'est possible», a déclaré le conseiller fédéral Alain Berset. L'Ordonnance fédérale Covid-19 précise: «Lorsque la nature de l'activité le rend possible et réalisable sans efforts disproportionnés, l'employeur est tenu de garantir que les employés remplissent leurs obligations professionnelles depuis leur domicile. Il prend les mesures organisationnelles et techniques appropriées.»

Si le télétravail n'est pas possible que se passe-t-il?

Lorsque les personnes doivent travailler en entreprise, le port du masque est obligatoire dans tous les locaux partagés accueillant plus d'une personne. En outre, l'employeur est toujours tenu de prendre des mesures de protection adaptées.

Comment s'organisent les journées au télétravail?

Toutes les dispositions concernant les horaires de travail et de repos doivent être respectées. Le travail de nuit, qui légalement commence à 23h et se termine à 6h, est interdit sans autorisation. De même que le travail du dimanche. La saisie du temps de travail reste obligatoire. Il est essentiel que la délimitation entre le travail et le temps libre, où le salarié a le droit d'être déconnecté, soit maintenue. Au besoin, il faut fixer avec son responsable des horaires précis.

Qui paie les frais?

L'Ordonnance Covid-19 indique que l'employeur «prend les mesures organisationnelles et techniques appropriées». Tous les frais et les dépenses engagés sont à sa charge. Si l'on est obligé d'acheter une chaise de bureau, un ordinateur ou de souscrire à un abonnement internet, il faut remettre ces factures au service comptabilité de son entreprise.

Peut-on être malade au télétravail?

Si l'on est malade, on a autant le droit au repos à domicile que sur son lieu de travail, les mêmes dispositions s'appliquent pour le travail à domicile. L'employeur doit aussi aménager le travail d'un parent devant garder un enfant malade de moins de 12 ans.

Peut-on refuser le télétravail?

Un refus du travail à distance peut provoquer un avertissement, voire un licenciement. Lorsque les conditions ne sont pas convenables pour travail-



OLIVIER VOGELSANG

Le télétravail, une réorganisation de sa vie professionnelle comme de son espace privé qui n'est pas sans conséquence pour les salariées et les salariés. D'où l'importance de connaître ses droits.

ler à son domicile, il faut tenter d'en discuter avec son employeur.

Et si l'employeur ne veut pas du télétravail?

Si le travail à distance est possible et que l'employeur refuse de le mettre

en œuvre, il faut s'adresser à son secrétaire syndical ou à l'un des secrétariats régionaux d'Unia. ■

On trouvera plus d'informations et des réponses à d'autres aspects sur les sites d'Unia et de l'Union syndicale suisse, qui

proposent des foires aux questions misent régulièrement à jour:
unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/coronavirus
uss.ch/corona-virus/faq

ANNONCES

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL Place de la Riponne 4 · 1005 Lausanne · Tél. 021 321 14 60 Fax 021 321 14 64 · redaction@evenement.ch · www.evenement.ch **ÉDITEUR** L'Événement syndical Syndicat Unia **PRÉSIDENT** Yves Defferrard **RÉDACTRICE EN CHEF** Sylviane Herranz **RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE** Sonya Mermoud **ADMINISTRATEUR** Nicolas Jacot **JOURNALISTES** Sylviane Herranz, Sonya Mermoud, Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin **COLLABORATEURS RÉGULIERS** Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro Christophe Gallaz, Ambroise Héritier, David Prêtre, Jean-Claude Rennwald **PHOTOGRAPHES** Thierry Porchet, Olivier Vogelsang **ABONNEMENTS** 39 éditions par an. Abonnement annuel Fr. 60.- Abonnement de soutien Fr. 100.- forum@evenement.ch Publicité pub@evenement.ch **CONCEPTION & MISE EN PAGES** Atoll "îlots graphiques" Catherine Gavin **IMPRESSION** Pressor SA, Delémont- Tirage contrôlé 55 111 exemplaires.

WWW.EVENEMENT.CH

MOVENDO

L'institut de formation des syndicats



Les cours 2022 vous attendent sur notre site:

Scannez-moi!

Votre équipe Movendo vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et se réjouit de vous retrouver en 2022!



Extrait des nouveautés et cours dès février 2022:

Cours pour tou-te-s

Le langage des émotions

Lu 21 – Ma 22.2 Morges, Hôtel La Longeraie

Nouveau La prise de décision agile

Je 24 – Ve 25.2 Morges, Hôtel La Longeraie

L'analyse transactionnelle, niveau 1

Lu 28 – Ma 1.3 Morges, Hôtel La Longeraie

Nouveau Ecrire sans faute

Lu 4 – Ma 5.4 Morges, Hôtel La Longeraie

Nouveau Devenir Suisse-ss! Comprendre le processus de naturalisation

Me 6.4 Morges, Hôtel La Longeraie

Nouveau Mieux se comprendre et appréhender les défis professionnels

Lu 11 – Ma 12.4 Chexbres, Hôtel Préalpina

Nouveau Egalité de droits pour les personnes LGBTI et pistes d'action

Lu 5 – Ma 6.9 Chexbres, Hôtel Préalpina

Nous nous réjouissons de vos inscriptions!

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.

Pour les membres des syndicats, les frais d'au moins un cours par an sont pris en charge par le syndicat d'affiliation.

Informations et inscriptions: www.movendo.ch, info@movendo.ch, téléphone 021 310 48 70.

Nouveau Mobbing: le déceler et agir

Je 13 – Ve 14.10 Neuchâtel, Hôtel Alpes et Lac

Nouveau Construction du mouvement syndical et perspectives

Ve 18.11 Lausanne, Hôtel Mirabeau

Cours pour membres de représentations du personnel et militant-e-s

Cours de base pour membres de commissions du personnel

Lu 14 – Ma 15 – Me 16.3 Ste-Croix, Hôtel de France

Nouveau Organiser, gérer et animer ses séances en ligne

Lu 9 – Ma 10.5 Online

Nouveau Gestion des situations difficiles

Lu 12 – Ma 13.9 Ste-Croix, Hôtel de France

Un cadeau pour Noël? offrez L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

La fin de l'année approche avec son cortège de guirlandes, de paillettes et de cadeaux à dénicher. En manque d'idées? Alors faites profiter vos proches d'une information syndicale et sociale de qualité et offrez un abonnement à L'Événement syndical au prix préférentiel de 50 francs la première année au lieu de 60 francs!

J'offre un abonnement d'une année au prix préférentiel de 50 francs la première année à:

Nom/prénom: _____
Adresse: _____

Facture à adresser à:

Nom/prénom: _____
Adresse: _____

A retourner à L'Événement syndical, place de la Riponne 4, 1005 Lausanne ou envoyer un courriel avec les informations ci-dessus à forum@evenement.ch

VALAIS: HAUSSE GÉNÉRALE DES SALAIRES DES MAÇONS

En Valais, les travailleurs de la construction auront droit l'année prochaine à une augmentation de salaire. Satisfaction d'Unia

Sonya Mermoud

Patronat et syndicats valaisans de la construction ont signé la semaine passée un accord prévoyant une revalorisation des salaires de l'ordre de 1,5% dans le secteur. Cette hausse sera répartie comme suit: tous les travailleurs gagneront 1,2% de plus, le 0,3% restant sera partagé de manière variable et individuelle. Afin d'éviter tout abus, cette dernière part devra être reversée à au moins 30% de l'effectif d'une entreprise. «C'est un bon accord, commente Blaise Carron, secrétaire régional d'Unia, qui a participé aux négociations. Il résulte de la forte mobilisation des maçons le 30 octobre dernier, mais aussi de la volonté patronale de trouver des solutions et de reconnaître les efforts fournis par les ouvriers durant une période rendue particulièrement difficile en raison du Covid. Et sachant encore que



les chantiers dans le canton sont restés constamment ouverts.» Les discussions sur les salaires ont été menées avec l'Association professionnelle des entreprises du bâtiment et du génie civil du canton du Valais (AVE) et des représentants d'Unia, de Syna et des syndicats chrétiens (SCIV). Deux séances ont suffi à en favoriser l'issue positive.

DEMANDE EXPRESSE

«Cette augmentation est non seulement nécessaire en raison du renchérissement du coût de la vie, mais aussi possible: la situation dans la construction se révèle excellente», poursuit le syndicaliste d'Unia. Dans un communiqué commun, les partenaires sociaux ont évoqué la situation saine du domaine – «la branche de la construction tient bon». Ils ont insisté sur «l'engagement exemplaire de tout le secteur» et souligné les problèmes importants de relève. Ils ont précisé s'impliquer à «sauvegarder le pouvoir d'achat des travailleurs tout en garantissant le calme nécessaire aux futures discussions». Une remarque liée au renouvellement de la Convention nationale du secteur principal de la construction (CN) qui arrivera à échéance à la fin de l'année prochaine. Cela alors que la Société suisse des entrepreneurs a refusé d'entrer en



Fin août, 80 travailleurs de la construction s'étaient réunis à Saint-Léonard lors d'assises organisées par Unia. Ils avaient manifesté leur détermination à obtenir une amélioration salariale pour 2022. Leur mobilisation a abouti à une hausse de 1,2% pour tous, et de 0,3% au mérite.

matière sur toute demande de revalorisation salariale. «Cet accord se veut également une demande expresse aux partenaires sociaux suisses de reprendre les discussions dans un dialogue constructif», notent l'AVE et les syndicats valaisans, attirant l'attention sur les risques d'un vide conventionnel au 1^{er} janvier 2023. «Il est essentiel de maintenir des conventions nationales étendues, pour la prospérité de tous.»

RIEN D'EXAGÉRÉ...

Pour Nico Lutz, responsable du secteur construction d'Unia et membre du co-

mité directeur, l'accord signé en Valais prouve que les revendications salariales à l'échelle nationale ne sont pas exagérées. «Quand on souhaite trouver des solutions, on y parvient. La bonne conjoncture dans le secteur a aussi été perçue avec, à la clef, un droit à une augmentation générale. Une manière de valoriser le dur travail effectué par les maçons.»

Les partenaires sociaux valaisans rappellent encore leur implication commune et de longue durée dans la gestion des caisses sociales intégrant des prestations particulières pour la

branche, dans la mise en œuvre d'une législation régissant les marchés publics, dans la lutte contre le travail au noir et la concurrence déloyale des faux indépendants ainsi que dans la promotion des métiers. «Cet accord constitue la poursuite de cet engagement commun, dans l'intérêt de la branche, des entreprises et des travailleurs.» Une entente qui profite aux quelque 9000 salariés de la construction actifs dans le canton aux treize étoiles. ■

Convention des contremaîtres: exigences syndicales balayées

Les syndicats ne sont pas parvenus à un accord avec la Société suisse des entrepreneurs sur une hausse de salaires des contremaîtres. Précisions

Sonya Mermoud

Echec des négociations menées entre les syndicats et la Société suisse des entrepreneurs (SSE). Le troisième et dernier round des pourparlers intervenu le 8 décembre n'a abouti à aucun résultat. «La SSE n'est pas entrée en matière sur notre requête d'augmentation de 100 francs par mois des salaires effectifs et minimums des contremaîtres, déplore Chris Kelley, coresponsable du secteur construction à Unia. En fait, elle a rejeté toutes nos revendications.» Outre une revalorisation des rémunérations, Unia a réclamé le paiement de toutes les heures effectuées. Actuellement, les contremaîtres ne sont pas rétribués pour la demi-heure consacrée à la préparation du travail. «Nous demandons la suppression de cet article figurant dans l'accord en vigueur.» Le paiement d'une pause de 15 minutes et le droit au travail à temps partiel figurent encore au rang des requêtes syndicales. La SSE a botté en touche toutes les exigences, affirmant dans un communiqué que ces dernières «ne reflètent pas les besoins fondamentaux des contremaîtres». Elle argumente en évoquant un sondage qu'elle a mené auprès de 600 profes-

sionnels de la branche. Sur la question des rémunérations, selon ses dires, 68% des interrogés se disent «satisfaits à très satisfaits de leur salaire», 32% «seulement» l'estiment plutôt injuste par rapport à leurs performances.

LA LUTTE SE POURSUIVRA

«Qu'un tiers estime que le salaire est injuste est une proportion étonnante! Mais d'une manière ou d'une autre, chaque contremaître mérite une augmentation après cette nouvelle année difficile», réagit Chris Kelley. La SSE continue ainsi à défendre l'idée d'augmentation des rémunérations au mérite, refusant les «ajustements collectifs des salaires selon le principe de l'arrosoir». Elle souligne encore dans son communiqué l'intérêt des cadres de la construction à organiser le quotidien de manière plus flexible. «Mais il est clair qu'il s'agit uniquement pour les patrons de légitimer leurs propres revendications de flexibilisation et l'abolition des horaires de travail réglementés. Bien sûr qu'il faut des améliorations en matière de temps de travail, mais des améliorations réelles, non un simulacre, un loup déguisé en mouton introduit dans la bergerie!» illustre Chris Kelley. Dans tous les cas, le respon-

sable d'Unia juge la position patronale d'autant plus incompréhensible que la profession est confrontée à un sévère manque de relève. Mais il n'est pas surpris pour autant. Et pour cause. Les discussions menées entre la SSE et les syndicats sur la Convention nationale du secteur principal de la construction (CN) ont d'ores et déjà donné le ton, s'étant elles aussi soldées par le refus d'une revalorisation des salaires. L'accord relatif aux contremaîtres – concernant quelque 6000 professionnels du domaine – s'avère quasi identique à celui de la CN, à quelques exceptions près. Il diffère, entre autres, sur le front des intempéries où les personnes concernées bénéficient d'une meilleure couverture, ayant alors droit à l'intégralité de leur salaire. Mais il a aussi des points qui sont moins bien réglés, comme celui relatif au temps de préparation non rémunéré. «Si nous nous attendions au rejet de nos exigences, il faut désormais que l'année prochaine où la CN et la convention des cadres seront renégociées, tous luttent ensemble, maçons et contremaîtres unis.» ■

POING LEVÉ

LA VINGT-CINQUIÈME HEURE

Par Jérôme Béguin

L'urgence climatique, puis la pandémie nous ont fait quelque peu oublier le danger permanent et bien réel que font peser sur l'humanité les armes nucléaires. Il y a actuellement 14 500 ogives entreposées dans les arsenaux de neuf Etats. Leur utilisation, même à une échelle restreinte, est susceptible de faire disparaître une grande partie de la vie sur Terre durant des milliers d'années. Et la menace est croissante, comme nous le rappelle chaque année l'ONG Bulletin of the Atomic Scientists. Ce panel de scientifiques fixera dans quelques semaines l'heure de «l'horloge de la fin du monde» pour 2022. Créée en 1947, cette horloge symbolisant notre vulnérabilité face à l'apocalypse nucléaire indiquait à l'origine minuit moins 7. A la fin de la guerre froide, elle avait reculé jusqu'à 17 minutes avant minuit, puis elle s'est progressivement avancée vers l'heure fatidique. En janvier 2021, elle n'en était plus éloignée que de 100 secondes. Les derniers événements nous rapprochent malheureusement de la vingt-cinquième heure.

La nouvelle administration démocrate entrée en fonction en janvier a maintenu les grandes lignes de la politique étasunienne. L'abandon des grands traités de réduction et d'élimination des armes nucléaires, du partenariat pour la paix avec l'adversaire d'hier ne date d'ailleurs pas de Trump. Le sommet Biden-Poutine de juin à Genève avait pu donner de l'espoir, il a fallu vite déchanter. Les désaccords persistent et l'élargissement de l'OTAN poursuivi à l'Est pousse la Russie dans ses retranchements. L'Ours russe pourrait sortir ses griffes en Ukraine et ailleurs. Mais les Etats-Unis semblent plus préoccupés par la zone indo-pacifique où ils se préparent à une confrontation avec la Chine. Cette réorientation du dispositif militaire US a été marquée par l'abandon du peuple afghan cet été. Il est vrai que la Chine s'arme à toute vitesse, accumulant missiles, bombes atomiques, avions et navires de combat. Et ne cesse de provoquer Taïwan et plusieurs pays voisins. Les menaces de guerre sont très concrètes. Soulignons encore que l'Empire du Milieu a mis au pas Hong Kong et que le Gouvernement chinois a aussi bloqué des informations et refusé des enquêtes indépendantes sur l'origine du Covid, offrant du crédit à l'hypothèse d'une fuite de laboratoire. Pas de quoi pour autant rallier la bannière étoilée. En Asie, comme en Europe, l'Oncle Sam ne défend la démocratie et les droits humains que lorsque son hégémonie en sort confortée.

Soyons non alignés. Nous devons toujours défendre la paix et exiger le désarmement. Il n'y a pas d'autre solution que d'éliminer ces armes. Et de cesser de les fabriquer. La lutte pour la justice climatique va de pair avec la démilitarisation si l'on songe que l'armée US émet plus de gaz à effet de serre que la Suisse. En 2022, face aux marchands de canons et aux fauteurs de guerre, faisons vivre l'internationalisme, la solidarité et la fraternité des salariés et des salariées du monde entier. ■

SOLIDARITÉ CHEZ KELLOGG'S

Aux Etats-Unis, quelque 1 400 employés sont en grève depuis le mois d'octobre pour défendre leurs conditions de travail, gravement menacées par la multinationale

Manon Todesco

Le mouvement a débuté le 5 octobre. Devant les usines de Battle Creek (Michigan), d'Omaha (Nebraska), Lancaster (Pennsylvanie) et Memphis (Tennessee), ce sont au total 1 400 employés de The Kellogg Company, affiliés au Syndicat international des travailleurs de la boulangerie, de la confiserie, du tabac et des meuniers de grains (BCTGM), qui tiennent le piquet de grève. Et ce n'est pas fini. Les raisons de cette colère? La multinationale championne des céréales du petit-déjeuner a voulu faire signer des nouveaux contrats d'une durée de cinq ans qui exigent des concessions importantes de la part de ses employés, notamment en matière d'acquis sociaux. On parle entre autres d'avantages sur les retraites et la couverture santé, de congés payés ou encore de salaires indexés sur le coût de la vie qui seront biffés. Sans parler de la menace récurrente de délocaliser la production au Mexique. Mais ce qui cristallise le

plus le débat, c'est le système salarial à deux vitesses, qui prévoit des salaires moindres pour les nouveaux employés et des avantages à la baisse. Alors que les «vétérans» gagnent 30 dollars l'heure, les nouveaux en gagnent 18. Un système qui avait été accepté en 2015 au vu des difficultés économiques de l'époque et qui concerne aujourd'hui 30% des travailleurs. Mais la volonté de le généraliser ne passe pas. D'après la direction, après quatre ans d'expérience, un salarié pourrait accéder à une rémunération normale, mais cela n'a pas convaincu les grévistes, qui ont rejeté une nouvelle fois l'accord prénégocié entre les partenaires sociaux et poursuivent la grève.

PANDÉMIE FRUCTUEUSE

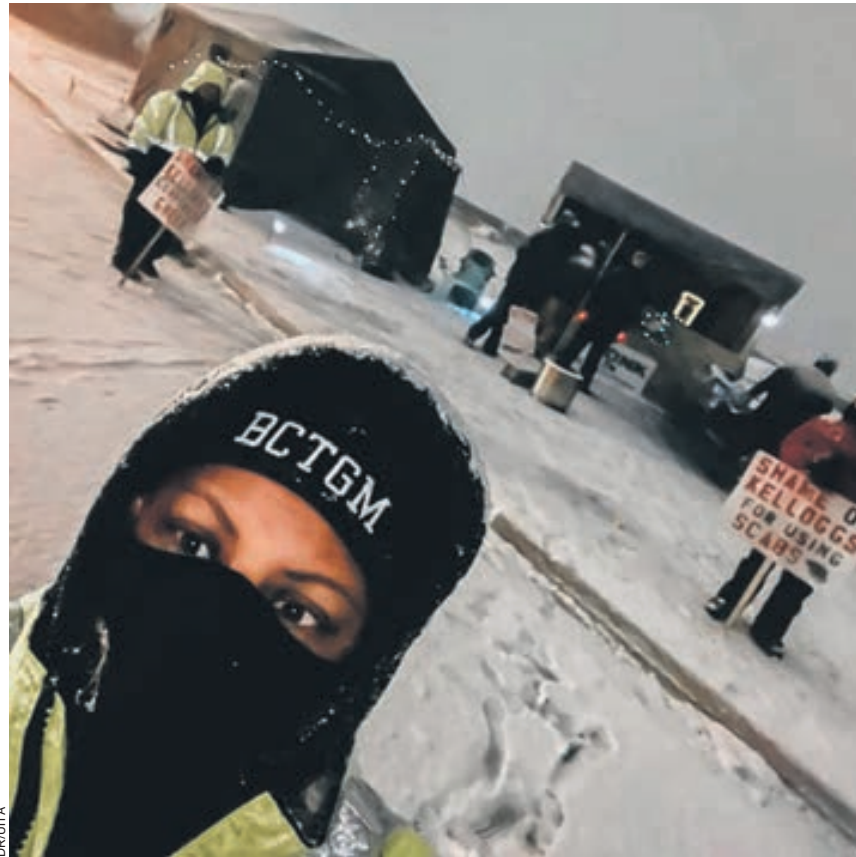
Aujourd'hui, après le début chaotique de la pandémie de Covid-19, la donne a changé et les travailleurs et leur syndicat veulent abolir ce système à deux vitesses dont le but est, selon eux, de diviser les travailleurs. Ceux-ci rappellent que le géant des céréales n'a jamais fait

autant de bénéfices qu'en 2020 et que, eux, n'ont jamais cessé de produire, alors que le pays était confiné. Héros un jour, employé de seconde zone le lendemain: la pilule a du mal à passer. D'après eux, tous les arguments sont réunis pour obtenir plutôt des augmentations de salaires pour les récompenser des efforts fournis.

En réponse au récent vote, le président international de BCTGM, Anthony Shelton, a déclaré: «Les membres ont parlé. La grève se poursuit. L'Union internationale continuera à apporter son soutien total à ses membres en grève chez Kellogg's. BCTGM est reconnaissant de l'élan de soutien fraternel reçu de la part de l'ensemble du mouvement syndical pour les grévistes chez Kellogg's. La solidarité est essentielle dans cette lutte.»

LICENCIEMENTS EN VUE

Pour l'entreprise, c'en est trop! The Kellogg Company a annoncé dans un communiqué de presse vouloir remplacer les centaines de grévistes qui refusent de se plier à ses conditions. Elle



Les salariées et les salariés de Kellogg's aux Etats-Unis ont entamé une longue grève contre un système salarial à deux vitesses et la baisse importante d'acquis sociaux que tentait d'imposer leur direction.

dit avoir fait «tous les efforts possibles pour parvenir à un accord équitable» et que la grève ne lui laisse pas «d'autre choix que de remplacer définitivement le personnel en grève afin de garantir la continuité de notre activité». Encore faudra-t-il trouver suffisamment de main-d'œuvre, dans un pays où il en manque. Si la démarche est a priori lé-

gale au pays de l'Oncle Sam, elle n'en demeure pas moins non éthique. ■

L'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA), à laquelle le BCTGM est affilié, appelle à soutenir les grévistes de Kellogg's en leur envoyant des messages de solidarité. Plus d'informations sur: iuf.org/fr/news

Europe: vers une économie numérique plus sociale

La Commission européenne a proposé un ensemble de mesures visant à améliorer les conditions de travail des personnes actives dans l'économie de plateforme. Lignes maîtresses

Textes Sonya Mermoud

Ménage dans le monde opaque de l'économie numérique. Bruxelles a présenté le 9 décembre dernier une série de mesures visant à clarifier le statut des personnes travaillant dans ce domaine et à harmoniser les pratiques dans l'Union européenne (UE). Les nouvelles règles, note en substance la Commission européenne, permettront aux collaborateurs de plateformes de jouir des droits du travail, des prestations sociales et de bénéficier de davantage de protection. Au centre de la démarche, la question récurrente de savoir si les actifs concernés doivent être considérés comme des indépendants ou des salariés. Pour résoudre le problème, la Commission a établi cinq critères sélectifs, à savoir: la plateforme fixe, via son application, les niveaux de rémunération; elle supervise à distance les prestations; elle ne permet pas à ses collaborateurs de choisir leurs horaires ou de refuser des missions; elle impose le port d'un uniforme; elle interdit le travail pour d'autres entreprises. Les prestataires numériques remplissant au moins deux de ces conditions peuvent être considérés comme des employeurs. Leurs salariés, précise l'organe compétent, auront alors droit à un salaire minimum s'il existe, à la négociation collective, à la protection du temps de travail et de la santé, à des primes des assurances chômage et maladie, ainsi que des pensions de vieillesse contributives. Les plateformes pourront contester la qualification de leurs effectifs, mais il leur incombera alors de prouver l'absence de relation de travail. Les propositions de la Commission favorisent par ailleurs une plus grande transparence et un meilleur contrôle dans l'utilisation des algorithmes et des activités des plateformes.

FIN DU LAISSER-FAIRE

«Nous devons tirer le meilleur parti du potentiel de création d'emplois des plateformes numériques. Toutefois, il nous faut également veiller à ce qu'il s'agisse d'emplois de qualité n'encourageant pas la précarité, de sorte que les personnes qui travaillent par l'intermédiaire des plateformes soient en sécurité et puissent prévoir leur avenir (...). Le progrès technologique doit être équitable et inclusif», a déclaré Nicolas Schmidt, commissaire à l'emploi et aux droits sociaux. «Il s'agit là d'une étape importante vers une économie numérique plus sociale», a noté pour sa part Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive pour une Europe adaptée à l'ère du numérique. La Confédération européenne des syndicats

(CES) s'est positionnée favorablement sur la réglementation proposée. «Pendant trop longtemps, les entreprises de plateformes ont réalisé d'énormes profits en esquivant leurs obligations les plus fondamentales (...). Cette directive apporte des garanties attendues depuis longtemps pour les travailleurs qui ne seront plus obligés de poursuivre une multinationale en justice pour obtenir quelque chose d'aussi élémentaire qu'un contrat de travail», a commenté Ludovic Voet, secrétaire confédéral de la CES, ravi que le laisser-faire vis-à-vis d'Uber, Deliveroo, Amazon Mechanical Turk et leurs acolytes touche enfin à sa fin.

UNE ÉCONOMIE EN PLEIN ESSOR

«Le mouvement syndical peut être fier d'avoir demandé avec force, au cours des deux dernières années, une présomption de salariat et le renversement de la charge de la preuve, a-t-il ajouté tout en nuancant. La directive fixe toujours des critères pour activer la présomption d'emploi, ce qui pourrait aller à l'encontre de son objectif... Les négociations à venir devraient permettre de résoudre le problème.» Les mesures envisagées doivent en effet encore être examinées par le Parlement européen et le Conseil. Dès leur adoption, les Etats membres auront deux ans pour les transposer en droit national.

Aujourd'hui, selon la Commission, on compte quelque 500 plateformes actives dans l'UE et plus de 28 millions de collaborateurs. On estime que ce dernier chiffre s'élèvera en 2025 à 43 millions. Toujours d'après cette même source, la grande majorité des personnes actives dans l'économie numérique sont véritablement indépendantes, 5,5 millions seraient toutefois qualifiées comme telles de manière erronée. Entre 2016 et 2020, les recettes liées aux entreprises de cette nature ont presque été multipliées par cinq, passant de 3 milliards à environ 14 milliards d'euros. ■

Statu quo en Suisse

En Suisse, il n'existe à ce stade pas de projet de loi pour réglementer le travail dans l'économie numérique (voir *L'ES* du 10 novembre dernier). A la fin du mois d'octobre, le Conseil fédéral s'est toutefois positionné sur un rapport relatif à la protection sociale des personnes œuvrant dans ce domaine. Il n'a pas jugé nécessaire d'introduire le principe d'une présomption légale ancrant le fait que le revenu du travail via une plateforme soit reconnu comme provenant d'une activité lucrative dépendante... ■

SUDHA BHARADWAJ, ENFIN LIBRE!

La syndicaliste et avocate indienne a obtenu sa libération conditionnelle après plus de trois ans d'emprisonnement arbitraire

Sylviane Herranz

Libre! Après trois ans et quatre mois de détention, la syndicaliste, avocate et défenseuse des minorités Sudha Bharadwaj a été libérée le 9 décembre dernier. Arrêtée arbitrairement en vertu de la loi antiterroriste indienne (UAPA), la militante est accusée, comme les autres détenus de l'affaire dite de Bhima Koregaon, d'avoir voulu renverser le gouvernement et d'être liée avec le Parti maoïste, illégal en Inde. Aucune procédure judiciaire n'avait été ouverte, ni contre elle ni contre les autres emprisonnés, tous défenseurs des droits humains. Seules des accusations montées de toutes pièces sont à la base leur incarcération. La syndicaliste a obtenu sa libération conditionnelle en raison d'un vice de procédure au sujet de la prolongation de sa détention provisoire. Un emprisonnement qui, par ailleurs, n'aurait pas dû excéder six mois... La Haute-Cour de Bombay a accepté sa requête, alors qu'elle l'a refusée à huit autres coaccusés, leur démarche étant arrivée trop tard. Les autres détenus, arrêtés à une date ultérieure, n'ont pas pu faire une telle requête.

Le Solifonds, association de solidarité des syndicats suisses, salue la libération de Sudha Bharadwaj. L'avocate et syndicaliste s'était notamment engagée auprès des travailleurs intérimaires d'Holcim en Inde. Le Solifonds informe que cette liberté retrouvée est très retreinte. Sudha Bharadwaj



La campagne internationale a porté ses premiers fruits. Ici, une manifestation à Zurich en juin, pour la libération des détenus de l'affaire Bhima Koregaon (BK16).

n'est par exemple pas autorisée à parler aux médias ou à passer des appels internationaux. Elle ne peut pas sortir de la ville de Mumbai, sauf si elle obtient l'autorisation d'un juge, et ne peut pas entrer en contact avec ses coaccusés. «Le fait qu'elle ne puisse pas faire d'appels à l'étranger indique que la campagne internationale pour sa libération n'est pas passée inaperçue», note le Solifonds, qui avait lancé une pétition en faveur de la relaxe de la syndicaliste et des autres coaccusés. «Nous sommes très heureux que Sudha Bharadwaj ait été libérée! Il s'agit maintenant de se battre pour la libération des autres prisonniers et prisonnières et pour l'abandon des accusations abusives portées contre les seize inculpés», poursuit l'organisation, qui exige aussi l'abolition des lois telles que l'UAPA - Loi sur la prévention des activités illégales - «qui criminalisent le droit humain à la liberté d'expression». ■

LA DIVERSITÉ MÉDIATIQUE EN PÉRIL

Le 13 février prochain, les citoyens devront se prononcer sur le train de mesures proposé par le Conseil fédéral en faveur des médias, attaqué par référendum

Propos recueillis par Manon Todesco

Le train de mesures proposé par le Conseil fédéral et approuvé par le Parlement en juin dernier prévoit pour ces prochaines années une hausse de 151 millions de francs par an du soutien aux médias avec notamment un renforcement des aides à la presse déjà existantes. Deux grands axes sont ciblés: d'abord, une contribution indirecte, notamment par la distribution des journaux et des rabais sur les tarifs postaux pour la presse régionale et associative, et ensuite une aide directe, pour les médias en ligne. Attaqué par référendum par des personnalités de droite, le paquet de mesures sera soumis au peuple. Ce dernier sera appelé à trancher sur l'avenir de la presse et des médias le 13 février prochain.

Le syndicat Unia, concerné directement par ces aides à travers sa presse associative, soutient activement le vote en faveur du Oui.

Camille Roseau, présidente du comité «Oui à la diversité des médias» et coprésidente de Médias d'Avenir, présente les enjeux de cette votation.

QUESTIONS RÉPONSES

En quoi la votation du 13 février est-elle importante?

Les enjeux de cette votation sont considérables. Au sein de notre comité, nous nous engageons clairement en faveur du paquet législatif, car nous voulons éviter les coupes budgétaires dans le secteur des médias. En raison de la migration des recettes publicitaires vers les grands groupes des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon, *ndlr*), le modèle de financement actuel de nombreux médias

se trouve dans une crise sans précédent. Si davantage de journaux disparaissent, non seulement la diversité médiatique diminuera, mais de nombreux emplois dans le journalisme et les maisons d'édition seront remis en cause. Si le paquet est rejeté, la réglementation sur l'aide à la distribution matinale n'entrera pas non plus en vigueur, et la négociation qu'elle prévoit d'une convention collective n'aura pas lieu, alors que les porteurs de journaux font un travail dur et mal payé.

Si le référendum est accepté et le paquet de mesures rejeté, nous nous retrouverons face à un désert en matière de politique des médias. Il sera très difficile de faire un troisième essai pour un soutien durable aux médias suisses.

Pourquoi le Oui doit l'emporter?

Le référendum doit être clairement rejeté. Un Oui au paquet des médias, c'est aussi un Oui à toute une série de bonnes propositions pour renforcer le journalisme en général et la diversité des médias en Suisse. L'une des mesures réduit les coûts de distribution des journaux, une autre aide les médias en ligne à couvrir leurs frais d'exploitation. Une troisième catégorie de mesures profitera à tous les médias, à savoir le soutien à l'agence de presse Keystone/ATS, qui fournit la matière première journalistique. Par ailleurs, il est prévu que la formation initiale et continue des journalistes soit soutenue par des fonds publics. De plus, le conseil de la presse sera renforcé en tant qu'institution éthique de la branche. Enfin, les stations de radio

et de télévision privées régionales seront aidées financièrement. Un Oui au paquet législatif est aussi un Oui à la diversité des médias, un Oui à un journalisme de qualité.

Quels sont les risques si les mesures ne passent pas?

Si le paquet législatif est rejeté, nous reviendrons au XX^e siècle en matière de politique des médias. Le statu quo implique de soutenir les journaux imprimés, comme c'était le cas jusqu'à présent. Les médias en ligne en sortent les mains vides, ce qui serait incompréhensible par rapport au comportement concernant l'utilisation des médias de la population suisse. Les besoins d'un public plus jeune ne seraient ainsi pas pris en compte dans l'attribution des fonds

publics. En outre, la branche dans son ensemble serait affaiblie, car ses institutions comme l'ATS, le MAZ – l'école suisse de journalisme – ou le conseil de la presse seraient fortement mis en difficulté financière.

Etes-vous confiante pour cette votation? La population est-elle sensible à ces questions?

Je suis optimiste. Je pense que beaucoup de gens ont une attitude positive vis-à-vis des médias qu'ils utilisent régulièrement. Et ils apprécient d'être correctement informés lorsqu'ils doivent prendre des décisions en tant que citoyens. Cela n'est possible qu'avec un paysage médiatique vif et varié. ■

Pour une citoyenneté inclusive

La semaine dernière, le Conseil des Etats a renvoyé en commission la motion pour une naturalisation facilitée de la deuxième génération. Le droit du sol a été, par contre, rejeté

Aline Andrey

Les enfants nés en Suisse de parents étrangers devront encore attendre pour obtenir la nationalité automatique. La motion pour le droit du sol du conseiller d'Etat socialiste et ancien président de l'USS Paul Rechsteiner a été rejetée par la Chambre des cantons la semaine dernière. Pour Unia, cette décision est «incompréhensible», dans la mesure où des personnes qui ont vu le jour et grandissent ici sont transformées en «étrangers et étrangères». Par contre, la motion de la Verte Lisa Mazzone pour une naturalisation facilitée de la deuxième génération a été renvoyée en commission. «C'est un succès partiel dans la lutte pour un droit de citoyenneté moderne, d'autant que le Conseil fédéral avait recommandé le rejet des deux interventions dans sa réponse aux motions», indique Unia dans un communiqué. La nouvelle loi sur la nationalité de 2018 a encore augmenté les obstacles à la naturalisation, alors que la Suisse est considérée comme l'un des pays les plus restrictifs du monde. La Suisse exclut ainsi près d'un quart de sa population de la citoyenneté suisse.

POLITIQUE ANTIDÉMOCRATIQUE

La présidente d'Unia, Vania Alleva, est l'une des premières signataires du manifeste pour un droit de citoyenneté moderne lancé par l'association *Aktion Vierviertel* (Action quatre quarts)*. Un nom qui fait référence aux 25% d'habitants de Suisse sans passeport helvétique, ni droits politiques (hormis dans certaines communes et dans les cantons de Neuchâtel et du Jura). L'association dénonce une politique d'exclusion qui porte préjudice à la démocratie et revendique une naturalisation simplifiée: «Toute personne ayant vécu en Suisse pendant quatre ans devrait avoir droit à la naturalisation, quel que soit son statut de résidence. Les périodes de résidence cantonales et communales sont aujourd'hui injustifiables.» De surcroît, le manifeste demande que la naturalisation soit accordée «par une autorité administrative dans le cadre d'une procédure rapide et peu coûteuse», et que la citoyenneté suisse soit donnée à tout enfant naissant en Suisse.

Pour mémoire, la naturalisation facilitée pour la 3^e génération, soit les petits-enfants de personnes immigrées, a été acceptée en votation par 60% des votants en février 2017.

Quant à celle de la 2^e génération, elle a été refusée par trois fois dans les urnes (1983, 1994, 2003). Pour les *secundos*, la procédure relève ainsi encore des communes et des cantons, dont découlent de graves inégalités de traitement. Le Parti socialiste a d'ailleurs proposé cet été une initiative parlementaire «Qui vit en Suisse est Suisse», afin d'imposer une procédure de naturalisation nationale simplifiée, uniforme et fondée sur des critères formels. De manière générale, Unia souligne: «Cinquante ans après l'introduction du droit de vote des femmes, il est temps de faire un nouveau pas en direction d'une démocratie ouverte. La voie vers une participation pleine et égale passe par une citoyenneté inclusive qui comprend différents aspects: le droit de participer aux élections et aux votations, le droit à un statut de séjour sûr et à l'accès à la naturalisation et, surtout, le droit d'être reconnu comme membre à part entière de la communauté.» ■

* Pour plus d'informations, aller sur: aktionvierviertel.ch

GENÈVE COMPLÈMENT FINANCIER POUR LES BAS SALAIRES EN RHT

Le 11 novembre dernier, le Grand Conseil genevois a décidé de verser une compensation financière aux travailleurs et aux travailleuses qui ont, durant les mois de juillet, août et septembre 2021, touché des indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) inférieures au salaire minimum cantonal. Pour rappel, celui-ci est fixé à 4011 francs brut pour une semaine de 40 heures, respectivement 4211,50 et 4512,30 pour 42 et 45 heures. Tous les salariés ayant perçu moins que ces montants peuvent obtenir un complément comblant cette différence.

Quelque 4000 personnes seraient concernées pour le mois de juillet selon les chiffres avancés en commission par le directeur de l'Office cantonal de l'emploi. Proposée par la conseillère d'Etat en charge de l'Economie et de l'Emploi, Fabienne Fischer, la mesure est toutefois limitée aux résidents du canton, en sont exclus les travailleurs frontaliers et vaudois. Auditionnée par les députés, la Communauté genevoise d'action syndicale a plaidé en vain pour élargir le cercle de bénéficiaires et la période concernée. Seule la demande d'inclure les entreprises n'ayant pas leur siège social à Genève a été retenue, ce qui permet d'en faire profiter notamment les collaborateurs des sociétés d'assistance au sol de l'aéroport.

Autre problème, et de taille, l'aide complémentaire ne sera pas versée directement par les caisses. C'est à l'employeur d'en faire la demande d'ici au 12 février 2022, charge à lui, ensuite, de reverser le complément aux collaborateurs. Les ayants droit doivent donc rapidement solliciter leur patron, chef de service ou responsable RH et veiller à ce que la compensation figure bien sur une prochaine fiche de paie. ■ JB

Le formulaire de demande et les informations utiles se trouvent sur: ge.ch/reduction-horaire-travail-rht/aide-complementaire-rht-covid. En cas de questions ou de problèmes, il est possible de s'adresser à son secrétaire syndical, au secrétariat d'Unia Genève ou à la caisse de chômage Unia.



THIERRY PORCHET

Meilleurs vœux!
Cette année 2021 s'achève. Nous en profitons pour vous remercier, chères lectrices et chers lecteurs, pour votre fidélité. Toute l'équipe de *L'Événement syndical* vous souhaite de belles fêtes et une année 2022 s'éveillant sur un peu de sérénité retrouvée.
Nous vous donnons rendez-vous le 19 janvier prochain.
La Rédaction

COURRIER

NESTLÉ ET VEVEY

Il y a un mois, *24 heures* a publié un article nuancé sur des «relations compliquées» entre Nestlé et la Municipalité de Vevey. A cette occasion, Yves Christen, ancien syndic, a évoqué ses bons contacts avec le directeur général, M. Maucher, et la participation financière de Nestlé à la réfection du Théâtre. Une autre «générosité» de Nestlé devrait être encore rappelée. Au Conseil communal, j'avais proposé que la Ville achète le tiers sud de la propriété Eiffel. La Municipalité de l'époque avait répondu non. Entre-temps, j'avais dénoncé publiquement «les déserts qui s'étendaient à Vevey comme au Sahel» lorsque Nestlé avait pris possession de cette propriété et coupé tous les arbres. De plus, comme Décroissance alternatives récemment, j'avais organisé une conférence au Touring, pour permettre à la Déclaration de Berne de nous expliquer pourquoi elle

accusait Nestlé «de tuer les bébés». J'avais invité la direction à se faire représenter à cette conférence. Pas de réponse. Deux démarches qui auraient pu pousser les directeurs de la multinationale, et M. Maucher en particulier, à me fermer la porte.
Le jour où l'on m'a confié la direction des Travaux à la Municipalité, j'ai entrepris la démarche proposée quelques années plus tôt. J'ai repris contact avec M. Henry, directeur du Centre Nestlé, et, en quelques semaines, nous avons décidé de créer le petit parc public qui entoure le port Eiffel. Le syndic Chavannes a signé la demande officielle de la Ville. Le Conseil communal nous a suivis. Nous avons fait pour 300 000 francs de travaux. Nestlé a offert à la Ville 3200 m² de terrain au bord du lac, des mètres carrés payés bien cher aux descendants de l'ingénieur Eiffel. Cela représente une valeur inestimable si l'on entre dans la

logique des transferts immobiliers privés, mais tant pour Nestlé que pour la commune, il s'agissait d'une logique d'intérêt public.
Il ne s'agit pas pour moi d'oublier que les collectivités publiques sont des nains à côté des entreprises multinationales. Ces dernières payent les impôts qu'elles veulent puisque qu'il ne nous est pas possible de vérifier les prix de transfert de groupes aussi puissants et présents dans tous les pays du monde. Il n'en reste pas moins que notre commune a une chance considérable d'abriter une telle entreprise pour le prestige que cela représente, pour le nombre de postes de travail, pour une somme d'impôts qui nous facilitent la vie et pour les impôts des employés qui, pour eux, sont basés sur leurs rémunérations. ■

Pierre Aguet, ancien municipal, Vevey.

COMMUNIQUÉ

PERSONNELS DE SANTÉ PRIS AU PIÈGE DES VAGUES SUCCESSIVES

Les mesures pour endiguer la énième vague restent insuffisantes pour contenir les hospitalisations. Le matériel, les respirateurs, les lits, les vaccins sont pourtant à disposition. Vingt-quatre mois après les premières alertes de l'OMS, les hôpitaux sont de nouveaux submergés en raison du manque de personnel. Comme dans un jeu de domino, les autres secteurs débordent à leur tour, comme les soins à domicile qui doivent compenser ce que l'hôpital public ne peut plus assumer. Depuis trop longtemps, bien avant la pandémie, notre syndicat, le SSP, dénonce la politique de santé qui a conduit les structures sanitaires à rationaliser à tous les niveaux. La rentabilité avant le service public: les personnels sont devenus des variables d'ajustement. Qui en fait les frais aujourd'hui?

- Les patientes et les patients, pas uniquement celles et ceux qui souffrent d'une forme grave de Covid-19, d'autres ne peuvent pas être pris en charge car les opérations non urgentes sont repoussées. Une notion d'urgence inévitablement élastique.
- Les personnels de santé qui s'épuisent sans avoir le temps de récupérer entre les vagues. Le manque de renforts dans les services débordés a généré une spirale infernale.

Cette situation conduit à des disputes d'ordre déontologique: faudra-t-il trier les patientes et les patients? Avec quels critères? Mais on oublie que la surcharge actuelle constitue un risque pour tous les patients et que le tri est une réalité, puisque les opérations sont repoussées avec des conséquences qui peuvent être graves.

La commission santé du SSP alerte les autorités cantonales et fédérales: la sécurité des soins n'est plus garantie dans de nombreux services et pas uniquement dans les unités Covid, par manque de personnel. Nos revendications:

1. Le respect strict des temps de repos, des durées maximales du travail et des congés hebdomadaires pour permettre aux personnels impactés de se reposer. Les vacances planifiées ne doivent en aucun cas être annulées cet hiver.
2. Pour permettre un fonctionnement sécurisé, les autorités cantonales pourraient ordonner que le personnel qualifié des cliniques privées renforce les équipes des hôpitaux publics.
3. Un changement radical du mode de financement des institutions de santé, car ce système force les institutions à jouer la concurrence au détriment du service public et de la qualité des soins. En attendant, et dans l'urgence, les institutions de santé doivent pouvoir avoir la garantie que leurs dépenses extraordinaires en lien avec la pandémie seront entièrement financées par les cantons et la Confédération.
4. Des revalorisations salariales des personnels de santé: les professions du secteur sont clairement sous-payées parce qu'elles sont occupées en majorité par des femmes. ■

Syndicat des services publics, régions romandes, le 15 décembre 2021.

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.
Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.
Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.
Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

Dans la région Fribourg, la permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch
En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique.
Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous).
Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Réception: rue des Gare 12, 1201 Genève (inscriptions et formulaires).

Adresse postale: Scan Center, cp 1479, 1001 Lausanne.

Courriel inscriptions: geneve.cc@unia.ch

Courriel formulaire PDU1: geneve.pdu1@unia.ch

Permanence guichets:
Lundi de 14h à 17h.
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Permanence téléphonique: 058 332 11 32
Lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.
Mercredi de 8h à 12h.
Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel
Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.
Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.
Fleurier
Permanences syndicales les Jaudis à Fleurier: de 13h à 18h tous les 15 jours.
Ouverture du secrétariat
Vendredi de 9h30 à 12h.
Le Locle
Le secrétariat est fermé jusqu'à nouvel avis.
Permanence téléphonique pour toute la région: du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h. 0848 203 090.

TRANSJURANE

FERMETURES DE FIN D'ANNÉE SYNDICAT

Les secrétariats du syndicat Unia Transjurane, seront fermés du vendredi 24 décembre jusqu'au vendredi 7 janvier 2022 compris. Dès le lundi 10 janvier 2022: ouverture des secrétariats selon l'horaire habituel.

CAISSE DE CHÔMAGE

Horaires du 24 au 31 décembre:
Delémont: permanence le 28.12 de 14h à 17h.
Moutier: fermé.
Porrentruy: fermé.
Saint-Imier: fermé.
Tavannes: permanence du 27 au 29 décembre selon l'horaire habituel.
Durant cette période, la permanence téléphonique est ouverte du 27 au 30 décembre au 058 332 11 32.
Dès le lundi 3 janvier 2022: ouverture selon l'horaire habituel.

HORAIRES DÈS LE 10 JANVIER 2022 PERMANENCES SYNDICALES

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h.
Moutier: le 1^{er} jeudi ouvrable de chaque mois, de 14h30 à 18h.
Porrentruy: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.
Saint-Imier: mardi et jeudi de 14h30 à 18h.
Tavannes: lundi de 14h30 à 18h.
Permanence téléphonique: 0848 421 600, lundi au jeudi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h.

PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h, mardi et jeudi de 14h à 17h, mercredi et vendredi de 9h à 11h30.
Moutier: mercredi de 14h30 à 17h.
Porrentruy: lundi de 14h30 à 18h.
Saint-Imier: mardi et jeudi de 14h30 à 18h.
Tavannes: lundi de 9h à 11h30 et de 14h à 18h, mardi et jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h, mercredi et vendredi de 9h à 11h30.
Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS SYNDICAT

Téléphone: 027 602 60 00 de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.
Sion, Sierre, Martigny: de 8h30 à 11h30.
Monthey: de 9h30 à 11h30.

PERMANENCES DU SOIR

Sierre: lundi de 17h à 19h.
Monthey: mardi de 17h à 19h.
Sion: jeudi de 17h à 19h.
Martigny: jeudi de 17h à 19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Téléphone: 058 332 11 32.
Du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Ouverture des guichets:
Martigny, Monthey, Sierre, Sion
Lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.
Mercredi de 8h30 à 11h30.
Jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

VAUD

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.
Les permanences des secrétariats ci-dessus se font uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h.
Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone. Horaires téléphoniques:
Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h.
Lundi après-midi de 13h30 à 17h.
Mardi et jeudi de 13h30 à 18h.
Mercredi après-midi fermé.
Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne: 021 313 24 80
Crissier: 021 612 00 40

Morges: 021 811 40 70
Nyon: 022 994 88 40
Yverdon: 024 424 95 85
Le Sentier: 021 845 62 66
Vevey: 021 925 70 01
Aigle: 024 466 82 86

NORD VAUDOIS

GROUPE DES RETRAITÉS

Assemblée du groupe de la section
Le mercredi 1^{er} décembre, les membres du groupe d'intérêt de retraités de la section Nord vaudois se sont réunis en assemblée générale, afin de relancer ses activités en ces temps incertains. Après les traditionnelles élections statutaires et le projet de programme 2022, l'assemblée a débattu de la problématique soulevée par un des intervenants, qui interpelle de nombreux membres syndiqués: l'énorme fortune du syndicat. Quel est son montant exact? D'où viennent ces fonds? De quoi sont-ils composés? A quoi sont-ils destinés? Ces questions ne mériteraient-elles pas une réponse circonstanciée de la centrale d'Unia? Après discussion, la majorité de l'assemblée pense qu'une explication de cette dernière, à paraître dans *L'Événement syndical*, permettrait de faire taire toute rumeur de la part du public.
Le Comité

Note de la rédaction: *L'Événement syndical* a publié à ce sujet, le 3 novembre, une interview du responsable de la communication d'Unia à Berne. Des liens sur le site du syndicat y sont disponibles et permettent de se renseigner davantage. Voir sous: evenement.ch/index.php/articles/le-patrimoine-dunia-sest-accru-travers-le-temps

WWW.EVENEMENT.CH

ALSTOM-BOMBARDIER SUSPEND LA CONSULTATION

Le constructeur ferroviaire lancera une nouvelle consultation en janvier concernant la suppression de 150 postes à Villeneuve, avec un délai conforme aux normes européennes

Aline Andrey

La semaine dernière, à la suite de l'annonce d'un licenciement collectif de quelque 150 travailleurs par la direction d'Alstom, Unia Vaud s'est réuni avec la commission du personnel et la direction du constructeur ferroviaire. Cette dernière a annulé l'annonce de licenciement collectif - faite dans la précipitation le 9 décembre - pour s'aligner sur les normes européennes, selon le syndicat. Car cette restructuration, qui fait suite au rachat de Bombardier en janvier 2021, touche plusieurs pays. En Allemagne, Alstom a annoncé la suppression de 1300 postes sur 10 000 au cours des trois prochaines années. Le syndicat IG Metall se mobilise déjà contre ces licenciements et dénonce la perte de savoir-faire dans un domaine essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique.

DÉLAI PLUS LONG

«En janvier, la direction de Villeneuve va devoir réannoncer le licenciement collectif auprès du Département de

l'économie du canton de Vaud, des partenaires sociaux et des employés, en indiquant cette fois plus exactement le nombre de travailleurs concernés et les départements affectés, les mesures d'accompagnement ainsi que l'avenir du site. Les normes européennes sur les restructurations étant plus avantageuses pour les employés, le délai de consultation sera certainement plus long, de deux, voire trois mois. Ce qui est bénéfique pour nous», explique Abdeslam Landry, secrétaire syndical d'Unia Vaud. Le syndicat soutiendra les travailleurs, si ceux-ci lui en donnent le mandat lors d'une assemblée générale qui sera fixée en janvier. «Si c'est le cas, nous lutterons avec eux pour sauver les emplois. Des pistes existent. Dans tous les cas, une réflexion de fond doit être menée avec l'Etat et les CFF pour le maintien des postes et du savoir-faire dans la région du Chablais sur le long terme. C'est une question de responsabilité politique. Sinon, on peut parier sur une fermeture totale du site dans quelques années», analyse Abdeslam Landry. Pour l'heure, les commandes



SYLVANE HERRANZ/ARCHIVES

L'entreprise de Villeneuve est touchée par une restructuration du groupe Alstom à l'échelle européenne. En plus d'une annonce précipitée des licenciements, elle a requis du chômage partiel pour ce mois de décembre et pour janvier.

arrivent encore: les boggies à écartement variable pour la ligne du MOB, Montreux-Gstaad-Interlaken, seront notamment fabriqués à Villeneuve, comme le révèle la RTS. Au plan politique, une autre question se pose. Parallèlement à l'annonce du licenciement collectif, des travailleurs

ont été mis au chômage partiel en décembre et en janvier 2022. Pour Alain Bolomey, chef de service adjoint du Service de l'emploi du canton de Vaud, «ce n'est pas antinomique»: «La RHT peut intervenir en cas de perte d'activités non prévisible, comme lorsque la chaîne d'approvisionnement est rom-

pue par exemple. Et ce, afin de préserver les salaires. Même en cas d'annonce de licenciement collectif, il s'agit de ne pas péjorer le reste de l'entreprise.» ■

Pour éviter le salaire minimum, la Lega crée un syndicat fantoche

Au Tessin, des patrons proches du parti populiste ont signé une convention collective de travail bidon pour payer moins que les 19 francs de l'heure minimums désormais requis dans le canton transalpin

Jérôme Béguin

Depuis le 1^{er} décembre dernier, les employeurs tessinois sont tenus d'appliquer le salaire minimum cantonal. Après Neuchâtel, le Jura, Genève et Bâle-Ville, le Tessin est le cinquième canton à introduire cette mesure sociale à la suite d'une initiative des Verts approuvée en votation en 2015. Elle devrait profiter, selon des estimations, à quelque 16 000 travailleurs sur environ 235 000 salariés que dénombre le canton transalpin. Reste que le Grand Conseil, à majorité de droite, a fixé ce salaire minimum à un niveau très minimal. Il se situe entre 19 et 19,50 francs de l'heure suivant le secteur d'activité, ce qui, sur la base d'une semaine de travail de 42 heures, correspond à un salaire mensuel brut compris entre 3450 et 3550 francs. Des montants qui n'enthousiasment pas franchement le secrétaire régional d'Unia Tessin et Moesa, Giangior- gio Gargantini: «19 francs de l'heure, c'est largement insuffisant, c'est la raison pour laquelle nous n'avions pas soutenu à l'époque l'initiative. Nous avions critiqué trois aspects du texte: se contentant d'évoquer un salaire qui permette de vivre dignement, il ne déterminait pas le montant du salaire minimum en laissant au parlement le soin de le faire; il proposait, en

outre, un salaire différent par secteur; et il prévoyait, enfin, des exceptions en cas de présence d'une convention collective de travail (CCT). Nous étions conscients que cela créerait des difficultés, c'est exactement ce qui est en train de se passer.»

UN COMBLE!

Pour ne pas appliquer le salaire minimum, des patrons proches de la Lega, la Ligue des Tessinois, cherchent en effet à utiliser cette exemption pour les conventions collectives. «La Lega a créé un faux syndicat qui a conclu une fausse CCT avec six entreprises du secteur manufacturier comprenant un salaire horaire de 15 francs, soit 2700 à 2800 francs par mois, dénonce Giangior- gio Gargantini. Nous considérons que ce n'est pas une CCT parce qu'il ne s'agit pas d'un syndicat. Dans le comité directeur de cette entité, on retrouve des députés de la Lega, dont Boris Bignasca, le fils du fondateur de ce parti. Qu'un patron du bâtiment soit un dirigeant d'un syndicat, c'est quand même un comble!» Se présentant comme «l'organisation pour le travail au Tessin», TiSint est domicilié à la même adresse que la Lega. «Ils cherchent visiblement à installer un cadre légal pour exploiter des travailleurs qui ne peuvent être que frontaliers. On ne peut pas vivre en résidant au Tessin

avec 15 francs de l'heure, on n'arrive tout simplement pas à payer ses factures. Nous exigeons que l'Etat intervienne et que la loi soit appliquée.» Selon le secrétaire régional, le Canton a promis d'agir. Des décisions pourraient tomber en début d'année prochaine lorsque les premières fiches de paie qui ne respectent pas la nouvelle législation auront été contrôlées. Des centaines de travailleurs sont concernés.

NOUVELLE INITIATIVE LANCÉE

Pour corriger ces lacunes, le Parti socialiste a lancé une nouvelle initiative soutenue par l'ensemble de la gauche et par Unia. Le texte propose de retirer la dérogation pour les CCT et de fixer le montant du salaire minimum sur la base des prestations sociales. «Selon les calculs du PS, le salaire minimum devrait alors se monter à 21,50 francs de l'heure, indique le syndicaliste. Sur la base d'une semaine de 42 heures, cela donnerait un salaire mensuel de 3900 francs. C'est plus correct que la situation actuelle, même si cela reste insuffisant. Mais il faut rappeler que le Tribunal fédéral a fixé des limites aux salaires minimums cantonaux, ils ne doivent pas dépasser le seuil des prestations sociales.» ■

«LES TERRITOIRES SUISSES D'OUTRE-MER»

L'ONG Public Eye publie une étude sur des multinationales suisses qui colonisent des terres agricoles au mépris des droits humains et écologiques

Aline Andrey

On savait que la Suisse était la première place mondiale du commerce de matières premières agricoles: plus de 50% des céréales et des oléagineux (soja), 40% du sucre, 30% du café et du cacao et 25% du coton négociés dans le monde le sont par des sociétés établies ici. On sait moins, par contre, que certaines multinationales ayant leur siège ou une filiale en Suisse ne s'occupent pas seulement du commerce dit «de transit», mais contrôlent pour certaines jusqu'aux terres. Selon les recherches (non exhaustives) de Public Eye, elles sont propriétaires, ou au bénéfice d'un droit d'usage ou d'un bail à long terme, de plus de 550 plantations dans 24 pays. Soit 2,7 millions d'hectares, bien plus que la surface agricole helvétique, ou encore 50 fois le lac de Constance. Sur une carte interactive, des milliers de petits drapeaux rouges à croix blanche pointent les terrains agricoles «colonisés» par ces multinationales. L'image illustre une enquête baptisée «Les territoires suisses d'outre-mer»* menée avec l'organisation néerlandaise Profundo ainsi que d'autres associations partenaires dans les pays producteurs. Public Eye reste prudente en indiquant que les ventes et les rachats étant fréquents, cette carte doit être considérée comme un instantané. Mais les problèmes, eux, n'en finissent pas: expulsions, déforestation, violations du droit du travail et des droits humains sont générés par des plantations de canne à sucre, de palmiers à huile, de café et de caoutchoutiers aux mains de géants agricoles présents en Suisse. Les exemples ne manquent pas, que ce soit à Bornéo, au Laos, au Brésil, au Gabon, en Tanzanie, au Honduras, en Ouganda...

SECTEUR À RÉGLEMENTER

Public Eye demande donc une réglementation de ce secteur opaque, dont font partie Cargill, Socfin, Chiquita, Olam, Neumann Kaffee Gruppe, Biosev, pour n'en citer que quelques-uns. Car ce n'est pas le contre-projet à l'initiative pour des multinationales responsables qui y changera quoi que ce soit, tant les mesures prévues sont faibles. L'ONG souligne sur son site: «Si la Suisse officielle prenait réellement à cœur le respect des êtres humains et de l'environnement à travers le monde, il serait urgent qu'elle prenne des mesures semblables à celles de l'Union européenne. Pour l'instant, elle n'a pas vraiment l'air de s'en soucier. La nécessité d'instaurer une autorité de surveillance du secteur des matières premières, comme Public Eye le demande depuis longtemps, est plus urgente que jamais.» ■

* Pour davantage d'informations, aller sur: plantations-suisse.ch

APPRENDRE DANS L'ATTENTE

Dans les trois classes du centre fédéral pour requérants d'asile de Vallorbe, filles et garçons de 4 à 16 ans suivent un enseignement particulier pendant les semaines que dure la procédure

Textes Anne Onidi
Photos Olivier Vogelsang

Ils ont fait le voyage depuis l'Afghanistan, l'Erythrée, la Géorgie, l'Iran ou d'autres contrées. Un périple souvent long et sinueux qui leur a volé des semaines, des mois, voire des années d'école. Leur escale à Vallorbe dure de trois à vingt semaines, ou même plus lorsque les retards – courants depuis le début de la crise sanitaire – s'accumulent. Dans le centre, les enfants attendent avec leur famille une décision qui définira les contours de leur avenir proche, endossant comme les adultes le rôle de demandeurs d'asile. Un costume trop large pour leurs épaules qu'ils peuvent heureusement accrocher dans le vestiaire les jours d'école. Dès qu'ils saluent la maîtresse, c'est le rôle d'élève et d'enfant qu'ils vont incarner. Nous découvrons deux salles de classe situées à l'extérieur du centre, la troisième – destinée aux tout-petits – se trouvant, elle, dans le bâtiment principal. Lumineuses et colorées, elles constituent le décor de ces heures entre parenthèses. Sol vert pomme, murs recouverts de peintures bigarrées, bricolages, plantes vertes, photos

d'élèves, masques, cartes du monde et de la Suisse, fresques automnales ornant les vitres baignées de soleil, fauteuils, tapis, livres et jeux. Tout un univers concentré dans une seule pièce.

UNE BULLE

«Pour moi, leur lieu de vie s'apparente à un environnement carcéral. Les adultes sont fouillés à l'entrée, il y a des murs gris, des barbelés, beaucoup d'ennui, de temps à tuer. Comme les requérants occupent la même pièce en famille, ils manquent de sommeil et d'intimité, décrit Marika Zisyadis, l'une des quatre enseignantes. Ici, ils peuvent déposer ce qu'ils vivent au centre. C'est particulièrement important pour les adolescents qui ont une meilleure perception de ce qu'il se passe. On ne cherche pas à écraser ce qu'ils vivent, mais à y ajouter de la joie en créant un lieu foisonnant d'idées et de lectures.» «Cette classe, c'est une bulle de vie d'enfant! Enfin, j'espère», sourit Joëlle Lovey, sa collègue. Pour «déposer» leur vécu, les élèves bénéficient de plusieurs espaces. «Je constate qu'ils parlent plus facilement en mouvement qu'autour d'une table. Ils se confient ainsi plus volontiers lorsque nous nous baladons, allons au jardin



Les enfants suivent 20 heures d'école par semaine, un horaire divisé par deux lorsque les effectifs sont importants. Ici, un tout jeune garçon apprend à compter et à rester concentré... jusqu'à la récréation!

ou au sport», illustre l'enseignante. Le travail scolaire – un exercice de français, une exploration thématique ou une création artistique, par exemple – laisse également une place à l'expression personnelle. L'attitude des enfants ainsi que leur corps parlent pour eux: «On peut observer l'attente et le temps qui passe sur les adolescents: lorsque le délai de décision approche, on les voit perdre du poids et venir fatigués, car ils dorment toujours moins», témoigne Marika Zisyadis.

JEU D'ÉQUILIBRISTE

Comment enseigner à des enfants qui découvrent une nouvelle langue dans un laps de temps court et aléatoire? Le pari est de taille et ne s'avère jamais gagné ni perdu d'avance. «Il y a des moments où on se sent prêtes et où on se dit que tout va bien se passer. Mais si on n'a pas prévu de plans B et C, ça peut vraiment devenir très compliqué!» admet-elle volontiers. Heureusement, des petites joies s'invitent constamment au programme. Ce matin-là, c'est un jeu collaboratif sans paroles qui fonctionne bien et prouve aux adolescents, souvent avides de contacts, qu'on peut très bien communiquer avec les yeux et les mains. Ou ce petit garçon qui compte en français, tout sourire. Marika se remémore le passage d'un élève iranien durant six mois: «C'est ici qu'il a commencé à écrire et à raconter son histoire. Ça a été magique de le voir saisir et organiser les bribes d'informations qu'il a reçues pour construire quelque chose.» Maîtresse du groupe des 6-10 ans, Rhita De Icco-Bahou observe avec bonheur l'évolution du benjamin de sa classe: «A la rentrée, il ne voulait pas venir dans la salle. Sa maman a même dû courir après lui dans la cour pour l'amener! Aujourd'hui, il vient avec plaisir, à l'heure, propre et bien habillé et je suis fière des progrès qu'il réalise.»

LE TEMPS DES AU REVOIR

Ainsi s'écoulent les semaines en classe, ponctuées de petites et grandes victoires, d'inévitables échecs, aussi. Jusqu'au moment, parfois abrupt, du départ. «On n'est pas toujours infor-

mées de ce qu'il se passe et il nous arrive de l'apprendre le jour même», explique Joëlle. Plus tôt dans la matinée, Rhita a d'ailleurs eu la surprise de voir l'une de ses élèves quitter le centre. «C'est difficile pour nous, parce qu'on forme une classe», souligne sa collègue. De ces lieux, les enfants emporteront leur cahier et les adresses des maîtresses, à qui ils enverront parfois une carte postale. «On travaille avec des photos de nos sorties, ce qui fait que leur cahier ressemble presque à un

album.» Les enseignantes conservent, quant à elles, quelques portraits aux murs. Et, planant au-dessus de la classe, des oiseaux en origami rouge, que les élèves ont confectionnés à leur arrivée. Clin d'œil poétique et coloré au parcours migratoire de ces enfants. ■

Le service de communication du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) tient à préciser que le centre propose des sorties, des jouets et des activités (bricolage, peinture, mosaïque) aux enfants.



Dans leur cahier, les élèves consignent les informations qu'ils ont récoltées sur la star du jour: le ver de terre.



L'enseignante invite une écolière à chercher la date correcte dans le calendrier de la classe.



Pour construire un terrarium, les élèves n'hésitent pas à se salir les mains et à se frotter aux vers de terre.



Reprise du travail peu de temps après la récréation. Juste avant, les adolescents ont fait cinq minutes de méditation en musique pour se recentrer.



«JE SUIS FIER DE CE QUI A ÉTÉ FAIT»

Christophe Blanchet de l'Unité migration accueil (UMA) a œuvré à la création des classes de Vallorbe durant l'année scolaire 2018-2019. Aujourd'hui, il en est entre autres le référent pédagogique

Dans quel contexte ces classes ont-elles vu le jour?

Avec la nouvelle procédure d'asile (depuis mars 2019, *ndlr*), le processus est plus court, mais l'attente préliminaire est, elle, rallongée. Par conséquent, la Confédération a souhaité mettre sur pied une offre scolaire pour les enfants. Ça a été un défi très important à relever. Pédagogique, d'abord, car il n'est pas évident de donner du sens à des apprentissages de durées différentes. Un défi de coordination aussi, car le projet touche la Confédération, le canton, le centre d'accueil, l'établissement scolaire de Vallorbe et l'UMA. Et enfin aussi, un défi moral: il faut accepter sans juger le fait de se trouver au cœur d'une procédure où l'enfant est mis dans une position de demandeur d'asile.

Qu'est-ce qui a changé depuis les débuts du programme?

Tout est plus calme. Nous accueillons moins de monde, car le Covid a ralenti les procédures et divisé les effectifs du centre par deux. Les contingents syriens* ont également été stoppés, mais ils devraient reprendre prochainement.

Quel bilan tirez-vous de ces premières années?

Je suis fier de ce qui a été fait et d'avoir trouvé une équipe d'enseignantes motivées, impliquées, prêtes à modifier leurs pratiques en fonction du contexte, qui a beaucoup changé. Je trouve qu'on répond aux défis d'une manière qui a du sens.

Et si vous aviez une baguette magique?

J'aimerais que la seule chose qui compte soit le fait que ce sont des enfants. Et que tout soit mis en place pour leur permettre de vivre, pendant leur temps avec nous, une vie d'enfant la plus normale possible et surtout une vie d'enfant au plus proche des valeurs de notre société. ■

* Mesure concernant des réfugiés syriens au Liban ou en Jordanie, acheminés en Suisse et bénéficiant d'une procédure d'asile accélérée. Ils transitent trois semaines par Vallorbe avant d'être attribués à un canton.